

1. Présentation du RA Déchets 2021

L'année 2021 est la 2nde année complète en C½ pour la collecte des OMR et on note une légère augmentation des tonnages collectés, avec un impact COVID moins important sur les confinements, mais ayant des influences sur la fréquentation hors saison estivale.

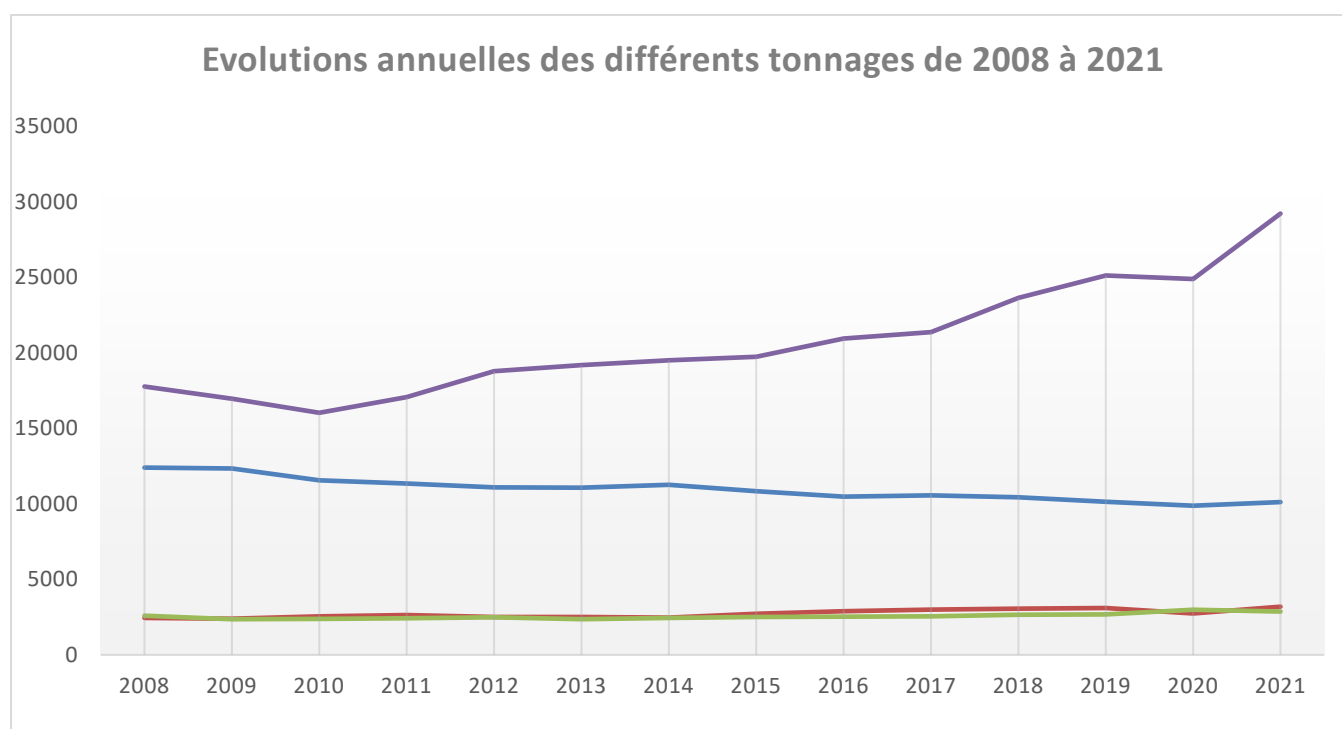
Les tonnages d'emballages et JMR sont en légère augmentation, alors que les tonnages de verre diminuent.

Les tonnages réceptionnés en déchèteries sont en forte augmentation en particulier sur les déchets verts (+1.900t, 20%) et les gravats (+1.700t, 22%).

A partir du 1^{er} avril 2021, suite à l'ouverture d'une déchèterie professionnelle sur le territoire et à l'arrêt de la réception des dépôts professionnels dans les déchèteries communautaires, les tonnages reçus en déchèteries pourraient diminuer de 20%, entraînant de fortes diminutions sur les coûts de transport et de traitement.

De plus, le programme de prévention et la communication doivent être ciblés vers une diminution de la réception des déchets verts en déchèteries, car ceux-ci peuvent être traités à la parcelle (paillage, compostage, mulching...).

Pour rappel, le traitement des déchets verts représente plus de **600.000€** de charges, sur un déchet qui pourrait être évité.



	2008	2015	2018	2019	2020	2021	20/21 (t)	20/21 (%)
OMR (t)	12398	10839	10438	10125	9874	10108	234	2%
RSOM (t)	2441	2716	3060	3098	2741	3190	449	14%
Verre (t)	2586	2516	2651	2681	2988	2867	-121	-4%
Déchèteries (t)	17754	19733	23637	25112	24876	28583	3707	13%
	35179	35804	39786	41017	40479	44748	1231	3%

Les taux de refus de tri sélectif montent à 18,5% en 2021 (+1,5% / 2020), car les caractérisations comportent d'avantages d'erreurs de tri, mais surtout d'avantages de refus ambigus, suite à l'extension des consignes de tri (Emballages à mettre dans le bac jaune, mais non recyclables...). En retirant la part de ces refus ambigus, le taux de refus réel est de 13,5% (+1% / 2020), ce qui est inférieur à la moyenne nationale, mais il reste des progrès à faire en matière de tri, car les usagers confondent souvent plastiques/cartons et emballages.

Les principales erreurs de tri concernent :

- Les masques de protection
- Les papiers d'hygiène (lingettes, mouchoirs, essuie-tout...)
- les jouets et petits objets en plastiques
- L'utilisation de sacs noirs/opaque
- L'imbrication d'emballages de matières différentes

En parallèle, la CCPBS est toujours engagée dans un PLPDMA (depuis 2016). La crise sanitaire a impacté certaines actions mais les services déchets et communication ont réussi à s'adapter :

- Poursuite de l'accompagnement de l'association « La P'tite Boîte »
- Vente de composteur
- Animations scolaires
- Sensibilisations auprès de certains professionnels.
- Sensibilisations grand public en partenariat avec des communes

Les taux de valorisation des déchets de la CCPBS sont très élevés et bien optimisés (tri en déchèterie, valorisation organique et énergétique des OMR...).

Valorisation	Matière	Energétique	Enfouissement	Total
Tonnage 2021	29 592	7 300	10 519	47 411
Répartition 2021	62.5%	15.5%	22%	100%
Répartition 2020	62%	17%	21%	100%
Répartition 2019	64%	16%	20%	100%

La CCPBS a un comportement très vertueux sur le traitement de ses déchets et ne recourt pratiquement plus à l'enfouissement, mais ces choix bénéfiques à l'environnement ont un impact sur le coût de traitement des déchets et sont remis en cause au niveau du Ministère de la Transition Ecologique qui souhaiterait l'arrêt des unités de TMB, comme l'usine de Lézinaudou :

- **Interdiction d'épandage des composts issus d'OMR, à partir du 1^{er} janvier 2027**
⇒ Seule alternative d'évacuation des composts produits : incinération ou enfouissement...

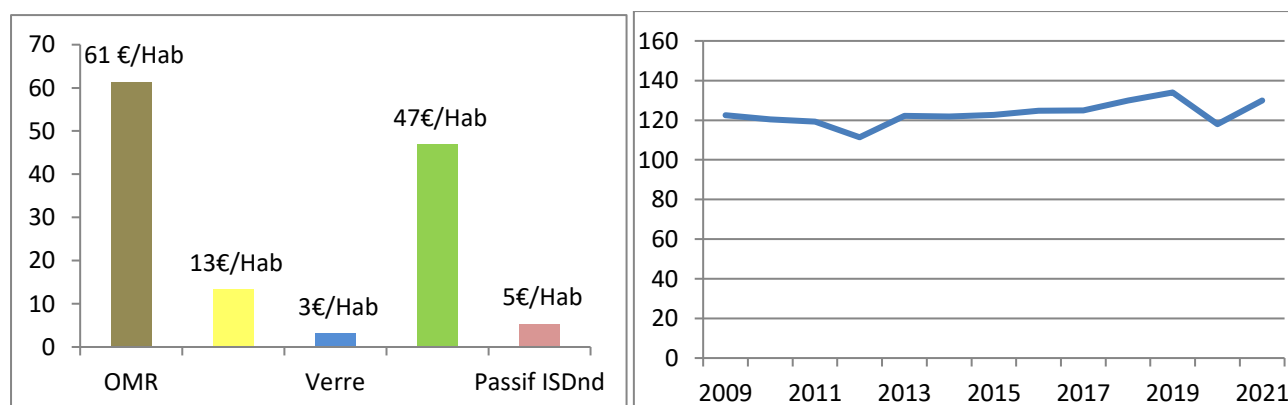
En conséquence, le compostage collectif des OMR qui offre un débouché local précieux pour l'écosystème bigouden ne pourra plus être commercialisé et **l'usine ne pourra plus traiter les ordures ménagères par compostage en TMB, à partir du 1^{er} janvier 2027.**

Focus sur quelques données économiques et comptables.

Comptabilité analytique des Coûts du service déchets

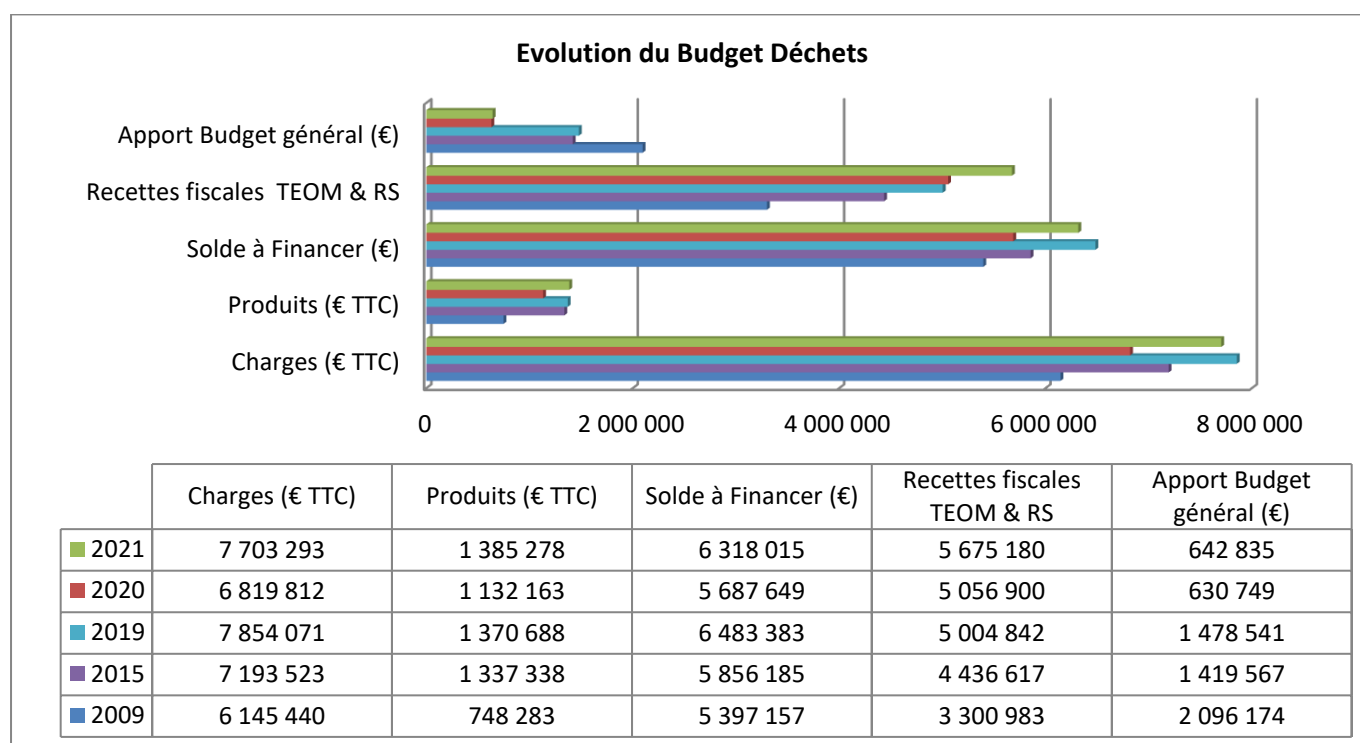
2021 - Matrice simplifiée des Coûts du Service Déchets (€/TTC)	OMR	RSOM	Verre	Déchèteries (*)	Professionnels		DV	Passif	Total
					OMR	DV	Mairies	CETD	
Tonnages	10 108	3 190	2 867	19 773	319	208	1 360		37 824
Charges	2 976 306	1 604 934	219 100	2 541 652	27 605	10 703	72 158	250 835	7 703 293
Fonctionnelles	89 794	64 875	9 514	76 680	0	0	2 177	0	243 040
Prévention	5 403	1 705	1 532	2 160	0	0	0	0	10 800
Collecte	1 289 651	853 763	193 948	569 991	0	0	0	0	2 907 353
Transit/Transport	122 522	0	14 106	521 684	0	0	0	0	658 311
Traitement	1 468 938	684 591	0	1 371 136	27 605	10 703	69 981	250 835	3 883 789
Tri/Conditionnement	0	684 591	0	13 496	0	0	0	0	698 087
Compostage	875 245	0	0	568 567	27 605	10 703	69 981	0	1 552 101
Incinération	587 766	0	0	199 184	0	0	0	0	786 950
Valorisation	0	0	0	238 842	0	0	0	0	238 842
Stockage CET2	5 927	0	0	197 766	0	0	0	250 835	454 528
Stockage CET3	0	0	0	84 325	0	0	0	0	84 325
DDS	0	0	0	68 956	0	0	0	0	68 956
Produits	39 387	970 129	74 602	300 131	1 030	0	0		1 385 278
Ventes	4 070	240 761	45 798	194 107	1 030	0	0		485 766
Soutiens	35 317	728 344	28 804	72 578					865 043
Subvention d'investissement	0	1 023	0	33 446					34 469
Coût Complet	2 976 306	1 604 934	219 100	2 541 652	27 605	10 703	72 158	250 835	7 703 293
€/An/Hab	62	34	5	53				5	161
€/An/Tonnes	294	503	76	129					204
Coût Aidé	2 936 920	634 806	144 498	2 241 520	26 575	10 703	72 158	250 835	6 318 015
€/An/Hab	61	13	3	47				5	130
€/An/Tonnes	291	199	50	113					
Recettes Fiscales	1 718 714	542 470	428 734	2 985 262	0				5 675 180
TEOM	1 511 804	477 164	428 734	2 957 391					5 375 093
RS	206 910	65 306		27 871	0				300 087
(*) Population DGF 2021:	47 890								
Déchèteries: Tonnages hors gravats.									

Coût à recouvrir en 2021 : 130€/Hab/An (Pop. DGF) (Coût aidé = Charges - Recettes)



Le coût aidé augmente à nouveau : hausse des charges non compensées par les soutiens et les recettes.

Evolution du budget déchets : Dépenses / Recettes



Les coûts du service « déchets » doivent être analysés en corrélation avec les services apportés aux usagers :

- Collecte en porte à porte des déchets OMR et sélectifs.
- Points d'apports volontaire, pour répondre aux besoins touristiques du territoire.
- 3 déchèteries, répondant aux normes d'accueil, de sécurité, de flux reçus et de facilité des dépôts.
- Usine de traitement des OMR par compostage performante, adaptée au territoire « semi-rural » et respectueuse de son environnement (confinement des odeurs), mais sur dimensionnée pour répondre à la pointe estivale. La partie fermentescible des OMR retourne à la terre sous forme de compost.

Le transfert de la compétence traitement au syndicat VALCOR en juillet 2020 a permis d'optimiser la gestion des flux entre l'incinérateur de Concarneau (60.000t) et l'UVO de Lezinadou (10.000t).

La mutualisation du traitement à une échelle plus grande (60.000t, contre 10.000t pour la CCPBS) entraîne des économies d'échelle sur les amortissements des installations et le tarif des prestations de service.

Malgré ces optimisations, il devient cependant de plus en plus difficile de contenir les coûts, en forte augmentation :

- Réglementations et normes de plus en plus strictes sur les filières de traitement :
 - ⇒ Obligation d'amélioration des performances d'incinération
 - ⇒ Arrêt du compostage collectif par tri mécano-biologique au 1^{er} Janvier 2027 (loi AGECE)
- Augmentation de la TGAP sur l'incinération et l'enfouissement.
- Augmentation des coûts de transport/traitement sur les déchèteries :
 - ⇒ Coût de Compostage des déchets verts : 600.000€
 - ⇒ Augmentation des coûts de traitement du bois : +40%...
- Diminution des tonnages d'OMR traités, mais augmentation des tonnages déposés en déchèteries.

- Insuffisances des soutiens financiers des éco-organismes
- Recettes insuffisantes sur les ventes de produits recyclables ou valorisables : saturation des marchés de reprises.

Dans un contexte où le coût des prestations de service est en forte augmentation, la collectivité parvient à maintenir stable la masse salariale du service « déchets », par une optimisation des services gérés en régie : optimisation des tournées de collecte, optimisation des ouvertures des déchèteries, prévention...

Classée en collectivité « touristique urbaine » (critères ADEME-SINOE), la collectivité présente des coûts aidés inférieurs à ceux des collectivités de mêmes typologies.

Il convient de rappeler que la forte affluence touristique en période estivale entraîne des surcoûts de service afin de répondre aux attentes des résidents secondaires et des vacanciers (nombreux campings et gîtes sur le territoire) :

- Flotte de véhicules plus importante pour organiser les tournées supplémentaires en été.
- Conteneurs collectifs accessibles (colonnes semi-enterrées pour les OMR et les déchets sélectifs, en particulier), alors que 95% des foyers sont équipés de bacs individuels.

Le budget du service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM – proportionnelle à la redevance sur la taxe foncière payée par les contribuables sur les propriétés bâties), complété par la redevance spéciale des professionnels assujettis à la Redevance Spéciale et équilibré par le budget général.

Le budget du service « Déchets » se rapproche de l'équilibre, mais reste encore déficitaire, avec une forte hausse des prestations externes : en 2021, le budget général complète le budget « Déchets », à hauteur de **640.000 € TTC**, sur l'ensemble des charges, qui en plus des dépenses de fonctionnement comprennent aussi l'amortissement des équipements, les frais de structure et la dette.

Malgré l'augmentation des charges en 2021 (**900.000€**), ce déficit reste cependant stable par rapport à 2020, car il est en grande partie contenu avec l'augmentation d'un point du taux de TEOM en 2021 (9,62%), entraînant des recettes supplémentaires de **600.000€**.

En conclusion et dans un contexte réglementaire et financier de plus en plus contraint, le service « déchets » doit :

- Poursuivre les efforts de réduction des tonnages de déchets à traiter par une communication accrue et ciblée.
 - ⇒ Dépôts des cartons en déchèteries
 - ⇒ Utilisation des services de la ressourcerie
 - ⇒ Limiter les apports de déchets verts en particulier les tontes de pelouse en déchèteries.
- Poursuivre l'optimisation des services gérés en régie.
- Se montrer très vigilant sur ses contrats avec les prestataires privés et poursuivre les perspectives en termes de traitement et de recyclage des déchets en cherchant de nouvelles filières innovantes.
- Rester attentif sur le versement des soutiens par les éco-organismes et défendre ses intérêts pour le calcul des nouveaux barèmes.
- Défendre son choix du traitement des OMR par traitement mécano biologique, malgré les réticences du MTE (Ministère de la Transition Ecologique).
- Continuer sa politique vertueuse de collecte et traitement des déchets, afin de préserver l'environnement.